



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*La Ministre*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 01442 / MEJ

Papeete, le 03 AOUT 2018

---

## Lettre de rentrée 2018-2019

---

### Introduction

Lorsque nous choisissons d'exercer au sein de la sphère éducative, nous sommes tous animés, personnels des premier et second degrés, par des valeurs communes, fondement de la construction de l'être humain, du citoyen en devenir.

A travers ces valeurs, nous portons celle de l'équité que je compte retenir pour vous exposer les axes de travail que nous développerons ensemble. Ensemble, c'est aussi un terme qui fait écho aux ambitions que je donne à mon ministère et qui place l'humain au centre de nos intérêts. Dans ce sens, la famille est pleinement associée à nos missions éducatives dont les effets attendus sont la persévérance et l'ambition scolaires. Nous, parents et personnels des écoles et des établissements, aidés par les partenaires institutionnels et associatifs, avons la mission essentielle de transmettre à nos enfants et nos jeunes, au travers des activités proposées et du vivre ensemble, un système de valeurs fondamentales qui assurera non seulement le maintien de notre culture et de notre langue mais aussi le développement harmonieux de la Polynésie de demain.

Pour agir en faveur des élèves, des outils institutionnels de pilotage de la performance (actions, objectifs et indicateurs) mettent en exergue l'avancement du déploiement de notre politique éducative tout en affirmant l'importance du rôle de chacun.

Pour cette année scolaire 2018-2019, nos objectifs s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises qui mettent en œuvre la politique éducative de la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017. Pour atteindre la performance attendue, il est nécessaire d'intensifier la dynamique collaborative. Le parcours des élèves est appréhendé au travers d'un continuum entre l'école primaire et le collège. Le travail entre les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés engagé par la construction des progressions doit être étendu au partage d'expériences et aux gestes professionnels pour développer une culture commune, au plus près des réalités du terrain. Cette proximité est une nécessité absolue lorsque nous mettons en perspective le système éducatif et l'espace géographique singulier que constitue la Polynésie française. Son immensité et ses caractéristiques archipélagiques induisent des contextes sociaux extrêmement diversifiés. Les élèves polynésiens dépendent de ces contextes sociogéographiques : leur besoin pédagogique doit être considéré pour soutenir une dynamique de réussite pour tous.

## Une politique éducative réaffirmée

La politique éducative définie par la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017 fait de l'acquisition des fondamentaux une priorité de l'école primaire. L'objectif affirmé est de doter chaque élève des instruments de la connaissance que constituent notamment l'expression orale et écrite, la lecture, le calcul afin de lutter contre tout déterminisme social.

La réforme du collège doit poursuivre le déploiement des stratégies pédagogiques en misant sur l'interdisciplinarité afin de tenir compte des voies d'apprentissages différenciées des élèves. L'enjeu concerne leur épanouissement en faveur de la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire.

Le continuum entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés doit continuer à se développer. Il est accompagné-d'observations croisées, dans les écoles et les collèges, menées par les Inspecteurs de l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré et les Inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux du 2<sup>nd</sup> degré.

Notre ambition d'une réussite pour tous implique une culture de l'évaluation partagée : exigeante et positive, simple et lisible. Une information scolaire est alors délivrée par le LSU du CP à la 3<sup>e</sup>. Ainsi, doit-il être mis en œuvre avec cette intention. Comme tout outil, il nécessite des ajustements. Les équipes seront attentives à la lisibilité des bilans périodiques transmis aux parents, notamment dans le cadre de la coéducation, vecteur du devenir de chaque enfant auquel nous contribuons.

### Les objectifs centraux et les actions à mettre en œuvre

Les enjeux majeurs de notre politique éducative visent, par une action conjointe avec les familles, l'élévation générale du niveau scolaire des élèves, la consolidation des concepts de persévérance et d'ambition scolaires ainsi que la pacification du climat scolaire.

#### 1. Elever le niveau général de tous les élèves

Maintenir l'exigence de la performance pour l'ensemble des élèves, et accorder une attention particulière aux situations individuelles et locales, restent la préoccupation première du Ministère en charge de l'éducation.

##### 1.1. En affirmant la priorité donnée à l'acquisition des fondamentaux

- **La place centrale des fondamentaux confortée**

Vision d'ensemble de ce qui est attendu à l'issue de la scolarité obligatoire, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises. Sa maîtrise s'acquiert progressivement. Les fondamentaux constituent le centre névralgique des apprentissages et représentent à ce titre la priorité absolue de l'Éducation à l'école primaire.

Des ajustements de programme aux cycles 2, 3 et 4 rentrent en vigueur dès la rentrée 2018. J'invite chaque professeur d'école et chaque enseignant à les appliquer dans leur progression pédagogique.

- **La montée en puissance des CP/CE1 « dédoublés » en REP+**

Combattre l'échec scolaire en REP+, et orienter les efforts sur les difficultés d'apprentissage en lecture, ont guidé, pour les rentrées 2017 et 2018 le redéploiement de plus de 35 postes en CP et CE1 « dédoublés ».

Dès lors, ces 35 enseignants ont en charge des effectifs réduits, en CP et en CE1 en REP+. Compte tenu des contraintes de locaux disponibles, cet accompagnement peut se faire soit au sein d'une salle de classe, soit dans le cadre d'un dispositif de type « co-intervention ».

L'objectif avancé : 100% d'élèves lecteurs à l'issue du cycle 2, et 100% de réussite dans les acquisitions des savoirs fondamentaux. Les paliers de progression de ce programme ambitieux seront évalués annuellement avec les mêmes protocoles qu'en Métropole, en CP et en CE1.

Concernant l'évaluation des acquis de l'élève, le rythme des évaluations et les protocoles seront harmonisés avec ceux de la Métropole. Nous aurons ainsi une référence stable et un repère de progression objectif au regard de ces évaluations.

## **1.2. Par la prise en charge différenciée et compensatrice aux bénéficiaires des élèves les plus fragiles**

- **La création d'un Observatoire portant sur les « Moins de 3 ans ».**

Porté par un arrêté en Conseil des ministres, la création de l'Observatoire de la Scolarisation des enfants de moins de 3 ans répond aux soucis d'apporter aux instances décisionnelles des éléments d'analyse, et suivre l'actualité de l'accueil de cette population fragile.

Cet observatoire doit aussi permettre d'améliorer la coordination avec les principaux partenaires publics et associatifs, afin de mieux informer les parents d'élèves de la possibilité et de l'intérêt de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans. Les chantiers sont nombreux : Charte des Taties, couverture homogène des STP sur le territoire polynésien, qualité des accompagnements en cycle 1.

- **L'expérimentation « cycle 3 à l'école »**

Il convient de réduire les ruptures de parcours scolaires en permettant aux élèves de CM2 de poursuivre leur scolarité en 6<sup>e</sup> (3<sup>ème</sup> année du cycle 3) sur leur île de résidence (île sans collège) en retardant la rupture psycho-affective familiale qui expose l'élève à une désaffection de l'Ecole. Une expérimentation est mise en œuvre sur cinq sites : Fakarava, Rimatara, Ua Huka, Fatu Hiva, Tahuata. Les professeurs des écoles en charge de cette mission sont accompagnés en termes de formation. Cette scolarité en 6<sup>ème</sup> constitue une période transitoire pour permettre aux élèves de prendre leurs repères dans les collèges d'affectation en 5<sup>ème</sup>. Cette expérimentation originale et unique mobilise un dispositif d'aide et de formation ambitieux.

A l'issue de cette expérimentation, une évaluation permettra de décider de sa pérennisation et de son extension éventuelle vers d'autres sites-écoles.

- **Le renforcement de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les ULIS**

En préconisant une école pour tous, ouverte et performante, la Charte de l'Education intègre la dimension du handicap.

Dès lors, la création d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) doit être encouragée, partout où une population d'élèves à besoins éducatifs particuliers le nécessite.

C'est pourquoi, en doublant le nombre d'ULIS en collège, et en les implantant partout où c'est nécessaire, le Ministère donne une impulsion forte dans le domaine de l'ASH en général, et de l'inclusion en particulier.

En dédiant entièrement une circonscription à la prise en charge de l'ASH premier et second degrés à cette rentrée scolaire, c'est l'ensemble du cursus scolaire qui est pris en compte dans l'accompagnement, depuis la maternelle jusqu'au lycée, assurant ainsi un continuum en cohérence avec le socle.

- **Les CETAD**

Les CETAD sont renforcés dans leur rôle d'offre de formation de proximité. A la prochaine rentrée, les CETAD de Pao Pao et d'Afareaitu vont assurer la préparation de CPAP après la 3<sup>ème</sup>. Deux nouveaux diplômes sont introduits dans les CETAD de Rangiroa et de Taiohae respectivement : certificats polynésiens des métiers d'art de gravure sur nacre et de sculpture sur bois. Ces diplômes, nouvellement créés, l'ont été sur le modèle de la transformation des CAPD en CPAP.

- **Les SEGPA**

La SEGPA ouverte l'année dernière au collège de Papara élargira l'accueil des élèves à la classe de 5<sup>ème</sup>. Une réflexion globale de la carte des SEGPA sera menée cette année scolaire 2018-2019.

- **Un accompagnement social renforcé et volontariste**

Les sommes conséquentes allouées aux fonds sociaux doivent être pleinement utilisées afin de réduire l'impact des déterminants socio-économiques sur la scolarité et la réussite des élèves. Je compte sur un fort volontarisme des chefs d'établissement et gestionnaires pour communiquer opportunément et simplifier les démarches et supports d'accès aux fonds sociaux. Il convient de promouvoir l'implication des équipes éducatives pour repérer et accompagner les situations d'élèves le nécessitant, sans attendre les démarches des familles les plus fragiles.

### **1.3. En concentrant la formation initiale et continue sur les réformes en cours et les nouveaux programmes au service de la réussite de tous les élèves.**

L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de Polynésie française (Espé-Pf) qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, continue de se structurer pour répondre aux objectifs que se fixe l'Ecole.

L'ambition du projet tripartite porté par l'Espé-pf est de bâtir un meilleur accompagnement pédagogique et un encadrement plus adapté des élèves pour répondre à leurs besoins individuels. Ainsi, l'équité devient à la fois une finalité et un processus initié par la formation délivrée par l'Espé-Pf. Cette recherche d'amélioration continue des formations s'appuie sur des équipes plurielles et engage une dynamique d'intérêt pour la Recherche.

A cette formation générale, s'ajoute pour cette rentrée scolaire la préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI). Dix stagiaires seront ainsi préparés au CAPPEI dans les deux options suivantes : D et F. Un partenariat étroit avec l'Espé de Lyon vient enrichir et compléter cette formation locale.

### **1.4. En poursuivant la modernisation du système éducatif et l'innovation au bénéfice de la performance**

- **Un pilotage renforcé**

Depuis 2015, le ministère de l'éducation s'est attaché à rendre compte des résultats du système éducatif à travers des rapports de performance présentés à l'Assemblée de la Polynésie française et rendus publics (rapports de performance 2011-2015 ; 2015-2017).

Outre l'obligation légale dans laquelle s'inscrit ce rendre-compte, ces rapports témoignent du développement d'une démarche de performance au service de la connaissance du système éducatif et de sa prospective à court et moyens termes.

Les contrats d'objectifs territoriaux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, déclinés auprès des circonscriptions et des établissements, mobilisent l'ensemble des acteurs pour agir simultanément, avec des outils de pilotage partagés, en faveur de la réussite scolaire des élèves. Les mesures effectuées servent une démarche réflexive à l'amélioration continue du système éducatif. En effet, ces outils de pilotage sont des supports méthodologiques qui souffriraient d'un défaut d'intelligence sans une lecture transversale des indicateurs ou la prise en compte des contextes par exemple. S'engager dans un processus de connaissance et de prospective vise à rendre l'Ecole plus pertinente au regard des besoins éducatifs situés et des enjeux sociétaux évolutifs.

- **Un pilotage pédagogique accru**

Le jeune système éducatif polynésien évolue vers un pilotage accru de l'ensemble de ses structures administratives et pédagogiques. Ainsi la charte de l'éducation érigée en loi de Pays donne l'impulsion et le sens de l'action collective engagée. Les récents contrats d'objectifs territoriaux, de circonscriptions et d'établissements sont des leviers contextualisés et adaptés engageant l'ensemble des acteurs de l'éducation à faire progresser leurs pratiques pour davantage de réussite de tous les élèves. La réforme du collège, les programmes de cycle fondés sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C) guident les enseignants vers les acquisitions attendues à chaque cycle, tout en donnant aux établissements, aux équipes, aux enseignants, la liberté et la responsabilité des pratiques et objets pédagogiques les plus appropriés aux besoins des élèves. Le conseil pédagogique et le conseil école-collège sont des espaces

indispensables d'échanges et de constructions de ces pratiques et dispositifs pédagogiques. Ils doivent prendre toute leur dimension d'espace pédagogique coopératif sous la direction des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'éducation nationale.

L'année 2018 permettra de développer les nouveaux projets d'établissement qui formaliseront les actions à poursuivre, engager et développer sur un cycle de 3 ans, pour la réussite de tous les enfants. Sous l'autorité des équipes de direction, chaque communauté éducative sera sollicitée, ainsi que les partenaires locaux institutionnels et associatifs, pour définir très concrètement les leviers et actions mis en œuvre, en lien avec le contrat d'objectifs. Une évaluation rigoureuse des résultats devra être réalisée au regard des ressources engagées.

Enfin, l'arrêté n°732 CM du 17 juin 1987 portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement connaîtra prochainement des modifications assurant un fonctionnement plus efficace des collèges et lycées.

- **La modernisation de la DGEE**

La Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements poursuit sa modernisation en développant des interfaces numériques avec les établissements scolaires, dans l'objectif d'une efficacité accrue et du maintien du cercle vertueux de gestion des moyens.

- **La formation, l'innovation, l'expérimentation, leviers de l'évolution des pratiques pédagogiques, pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves**

La diversité des situations sociales et géographiques, l'évolution de la société polynésienne, la reconnaissance des parcours éducatifs individuels des élèves, exigent une **adaptation des pratiques pédagogiques** pour garantir un accompagnement efficace de tous et des acquisitions de compétences effectives.

**La liberté pédagogique** engage à innover, chercher, expérimenter de nouveaux dispositifs et pratiques, dans un cadre structuré par le ministère, en lien avec l'inspection pédagogique du vice-rectorat. Un protocole sera fourni aux équipes de direction afin de développer ces démarches d'expérimentation.

J'invite aussi les chefs d'établissement à accompagner les professeurs vers les **formations de l'Espé-Pf**, et à développer les **Formations d'Initiative Locale (FIL)** en fonction des besoins identifiés. L'ensemble de ces actions de formation doit être piloté avec l'aide du conseil pédagogique afin de minimiser l'effet négatif des absences de cours sur les apprentissages et le comportement des élèves.

- **Le développement du numérique**

**Le numérique** offre des opportunités de développement pédagogique et d'efficacité administrative d'autant plus utiles au regard de l'étendue du Territoire. L'accès à l'information, aux savoirs, et l'individualisation des parcours sont à ce titre nos principaux objectifs. Ainsi, l'effort accru d'équipement, la volonté de développer les «collèges numériques» doivent s'accompagner d'une politique d'établissement volontariste, structurée et programmée. L'évolution des pratiques pédagogiques associées au numérique doit être accompagnée. Ainsi, les missions **du Département de l'Informatique et du Numérique Educatif (DINE)** de la DGEE consistent non seulement à assister techniquement les établissements scolaires mais aussi à proposer, à partir des projets des corps d'inspection et/ou des équipes pédagogiques, la production de supports et de ressources pédagogiques. **La Délégation Académique du Numérique Educatif (DANE)** du vice-rectorat et la mission du numérique confiée à un inspecteur du premier degré jouent un rôle de prescripteur en matière de formation « au » et « par » le numérique, en collaboration avec les corps d'inspection et l'Espé-Pf.

Cette année encore, le numérique se met au service des apprentissages des élèves pour lutter contre la fracture du numérique éducatif.

Impulsé en 2016-2017 avec le collège de Huahine, le **dispositif des collèges numériques** s'est étendu sur le collège Henri-Hiro à la rentrée 2017, puis sur 6 autres collèges en cours d'année 2017-2018 : Taaone, Teva I Uta, Papara, Maco Tevane, Tipaerui et Ua Pou.

Le co-financement avec l'Etat de l'**équipement numérique** a permis des achats massifs en tablettes, ce qui nous rapproche des indicateurs nationaux. Il faudrait cependant que nos achats informatiques se poursuivent (3200 tablettes ou PC en plus, en 2018) pour obtenir un taux d'équipement similaire au national.

Du côté des **accès Internet**, il est difficile de parler de « collèves connectés ». Seuls 8% de nos collèves sont connectés en fibre optique (contre 38% des collèves en France). Pour les lycées, ce taux monte à 20% des lycées polynésiens (contre 47% des lycées métropolitains). Le pays poursuit donc ses efforts en matière de connexion internet pour les écoles et les établissements scolaires.

Dans le dispositif des équipements numériques, la DGEE et le Vice-rectorat accompagnent ensemble les référents numériques en établissements dans des **formations techniques**, ainsi que les équipes éducatives dans des formations pédagogiques applicatives en partenariat avec l'Espé-Pf et les corps d'inspection du Vice-rectorat.

### 1.5. En soutenant une coéducation effective

Les professionnels de l'éducation portent une responsabilité singulière à l'égard des parents, parfois démunis face à la complexité de l'éducation de leur enfant, et du système éducatif lui-même. En nous confiant leur enfant, les parents doivent être pleinement associés et guidés dans son développement personnel et ses apprentissages, afin d'assurer la **cohérence et la continuité éducatives**. Une **relation mutuelle de confiance et de respect** doit se développer. Chaque école et chaque établissement en feront une priorité dans leur projet et définiront les moyens concrets, individuels et collectifs, mis en œuvre pour accueillir, écouter, partager et conseiller les parents. Les conseils écoles-collèves devront s'emparer de cette dimension. Les représentants parents élus et les associations de parents d'élèves participeront naturellement à cette réflexion. **Le Pacte de l'Accompagnement Educatif**, signé le 18/01/2018 par le Président de la Polynésie française et le Haut-Commissaire, doit guider les politiques des écoles, collèves et lycées en matière de continuité éducative, après la classe. Des partenariats locaux, institutionnels et associatifs, doivent s'engager partout sur le Territoire pour développer au plus près des usagers du service public les dispositifs d'aide scolaire et d'accompagnement éducatif en dehors des temps et des murs de l'Ecole. L'équipe éducative, experte dans son domaine, est nécessairement impliquée dans cette démarche aux côtés des partenaires, porteurs de leur propre expérience éducative, au plus près des lieux d'habitation et de vie de quartier.

### 1.6. En valorisant le contexte linguistique, culturel et naturel, riche et singulier

La diversité linguistique de Polynésie française favorise le développement des compétences plurilingues des élèves, dès lors que nous les transmettrons de manière « vivante » et « sensible ».

L'apprentissage des langues vivantes participe au développement affectif, cognitif et culturel de chaque élève, propice à l'estime de soi, à la valorisation de son patrimoine familial et territorial. Il offre à chaque enfant, jeune un horizon culturel et professionnel élargi qui doit impérativement être développé dans le contexte archipélagique de la Polynésie.

Il convient de renforcer la **dimension communicationnelle et interactionnelle des langues** (LCP et anglais), autrement dit, il s'agit d'insister sur l'activité langagière "réagir et dialoguer", les autres activités langagières venant en appui de celle-ci.

En outre, le travail de réflexion sur la proposition d'une option facultative « Arts oratoires » au baccalauréat continue afin de valoriser tout au long de la scolarité la pratique de l'Orero.

**Les pédagogies dites « actionnelles ou de projet »**, valorisant les situations authentiques de la vie quotidienne, donnant du sens aux apprentissages, permettant le travail coopératif, doivent être développées, en lien avec les corps d'inspection.

J'encourage les enseignants à participer aux concours territoriaux et nationaux qui se révèlent un levier pertinent de mobilisation individuelle et collective des élèves pour apprendre autrement. Les inspecteurs pédagogiques ont vocation à guider les enseignants dans leurs choix.

**Les langues et culture polynésiennes**, présentes en tout lieu du *Fenua*, sont un vecteur de développement personnel, et de la transmission intergénérationnelle indispensable à l'échange enfant-parent/famille et à l'équilibre général de notre société. Les activités développées avec le conservatoire de Polynésie française (CHAM-CHAD, etc.), le ministère de la culture (notamment le *Heiva* des collèves), les associations locales

(projets spécifiques), doivent s'intensifier.

**L'espace naturel polynésien** offre un champ pédagogique quasi illimité, tout aussi propice aux apprentissages. Le Territoire a initié l'an passé avec réussite son 1<sup>er</sup> séminaire sur le développement durable, et poursuivra la valorisation de ce patrimoine, en associant l'Ecole et les partenaires associatifs et institutionnels agréés. La démarche d'établissement en développement durable sera promue lors du prochain séminaire pour inculquer à toutes les communautés éducatives les réflexes et pratiques, à installer et vivre dans la «maison Ecole» au quotidien, et à transmettre à nos enfants.

**Le sport** quant à lui doit permettre le développement équilibré de nos enfants par des pratiques diverses et adaptées. Les **Associations Sportives (AS) et l'Union Sportive Scolaire de Polynésie (USSP)** ont la responsabilité de porter un projet valorisant la pratique et l'esprit sportif, mais aussi le bien être, prenant en compte les maux de trop nombreux enfants (désœuvrement du mercredi après-midi, surcharge pondérale, usage de psychoactifs, etc.) contre lesquels nous devons lutter par tout moyen.

## **2. Œuvrer en faveur de la persévérance et de l'ambition scolaires**

### **2.1. En adaptant notre schéma directeur des formations**

Ce schéma parvient à son terme en décembre 2018. Il conviendra donc de procéder à son évaluation avec l'ensemble des signataires afin d'envisager la suite à donner à cette initiative interinstitutionnelle. Sans pour autant exclure telle ou telle mesure d'ajustement pour la rentrée 2019, il convient de mesurer l'impact qu'ont eu ces ouvertures avant de poursuivre l'adaptation de notre système de formation. L'enjeu actuel est de procéder à des recrutements mais aussi et surtout à des accompagnements pédagogiques propres à améliorer les parcours, en y incluant les passerelles, et à amener le plus grand nombre à l'obtention d'un diplôme.

Les premiers fruits des efforts engagés ces dernières années devraient être confirmés à la prochaine rentrée : augmentation de 30 à 35% de bacheliers professionnels en STS, accueil privilégié de bacheliers technologiques en DUT, accroissement des effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles et continuation de la baisse des bacheliers professionnels en licence.

### **2.2. En accompagnant davantage les étudiants dans leur poursuite d'études**

Je souhaite inscrire cette année scolaire dans la mise en œuvre de plusieurs actions en direction des étudiants qui poursuivent leurs études après le baccalauréat tant en Polynésie que dans le monde entier. L'ensemble de ces actions devra viser à mieux accompagner et à mettre dans les meilleures conditions de réussite les jeunes étudiants polynésiens, en nouant des partenariats multilatéraux, en soutenant les parcours individuels et en redéfinissant les missions des Associations Étudiantes de Polynésie française.

### **2.3. En luttant contre l'absentéisme et le décrochage scolaire**

Les efforts de tous en faveur de la persévérance scolaire doivent rester soutenus.

Bien que le chiffrage précis du nombre de décrocheurs reste difficile à établir, à l'instar de la métropole, nous continuerons à comparer les bases élèves à celles de l'année précédente. Il convient de rappeler à cet égard que, par rapport à octobre 2015, le pourcentage de jeunes non retrouvés est en régression annuelle, légère, mais constante.

A défaut d'être spectaculaire, cette diminution mérite d'être rappelée en regard de l'augmentation constante à laquelle on assiste dans d'autres systèmes scolaires. Comme annoncé l'année dernière, et dès lors que nous disposerons de statistiques sur 4 années consécutives, ces données feront l'objet d'une communication publique. Quoiqu'il en soit, je tiens à rendre ici hommage au travail remarquable qui a été effectué par les équipes pédagogiques et éducatives pour obtenir ces résultats. C'est le travail de prévention appelé des vœux de tous qui donne ses premiers résultats.

De nombreuses études ont clairement établi la multifactorialité des causes du décrochage, à l'image des signes avant-coureurs de ce phénomène.

Il convient par conséquent de garder active la veille du GPDS notamment, afin que les mesures idoines soient mises en œuvre dans les délais les plus brefs, et que la situation ne s'aggrave.

La plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) consolidera davantage encore son efficacité à l'aide de partenaires tels que le SEFI, le RSMA-Pf, le CFPA, le GREPFOC et la MLDS.

La MLDS a une implantation à Pirae depuis trois ans à présent. L'analyse des données a rapidement démontré que si les jeunes de la presqu'île représentent une large part des jeunes sortis sans solution ni qualification du système scolaire, ils sont rares à accepter de se rendre jusqu'au pôle urbain. C'est pourquoi, une implantation de la MLDS va ouvrir à la rentrée 2018 au sein du lycée de Tairapu dont je remercie le proviseur pour son accueil. Deux enseignantes y sont affectées à temps plein pour offrir à ces jeunes de plus de 16 ans en l'absence de toute autre solution le même type d'action qu'à Pirae :

- le « module d'accueil et d'accompagnement » plutôt destiné à des collégiens sans solution d'affectation;
- le « module journée défense citoyenneté » réservé aux jeunes dépistés en difficulté de lecture lors des Journées Défense Citoyenneté;
- la « classe de la seconde chance » pour accueillir des jeunes qui ont interrompu leur scolarité en lycée.

Je crois utile de rappeler que la MLDS s'adresse uniquement aux jeunes atteignant au moins 16 ans avant la fin de l'année civile d'inscription et que ce n'est en aucun cas une voie d'orientation ou un élément de parcours ordinaire. La MLDS doit rester la dernière main tendue par le système éducatif, après que toutes les autres mesures ont échoué.

En deçà de 16 ans, la lutte contre la déscolarisation doit être intensifiée. Ainsi, un dispositif relais est créé à titre expérimental sur la zone urbaine de Papeete. Ce dispositif qui s'appuie sur le CJA de la ville est destiné à accueillir temporairement les jeunes de collège en voie de déscolarisation afin de les remotiver et de les remettre dans une logique de scolarisation positive avec des partenaires institutionnels et associatifs.

De la même manière, un partenariat conventionnel entre le CJA de Teva I Uta au titre du ministère de l'éducation, la mairie de Teva I Uta et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) permettra dès cette rentrée scolaire l'accueil de jeunes suivis par cette dernière dans l'objectif de retrouver un enseignement dédié à leur insertion sociale et professionnelle.

### **3. Veiller au climat scolaire et au cadre vie des élèves**

#### **3.1. En prenant appui sur les parcours éducatifs.**

**Les parcours éducatifs**, désignant « un ensemble de contenus progressifs et cohérents d'enseignements non exclusivement disciplinaires et de pratiques éducatives, scolaires et extra scolaires dans un champ déterminé », engagent les équipes éducatives du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés à enrichir les sources d'apprentissage, tout en les structurant au regard des programmes de cycle. **Les intervenants extérieurs** ont toute leur place. Ils sont fondés à apporter leur expérience et leur expertise, dans la mesure où :

- d'une part, le professeur conçoit l'intervention du processus d'apprentissage de la classe ;
- et d'autre part, l'intervenant agréé inscrit ses actions dans les programmes scolaires et le socle commun.

Le Département de l'Action Pédagogique et Educative (DAPE) œuvre actuellement en ce sens notamment dans les domaines de la santé, de la culture, et du développement durable. Il peut être sollicité par les équipes pédagogiques pour s'assurer du cadre d'intervention proposé par un partenaire extérieur.

Quatre parcours éducatifs, issus de la réforme du collège de 2014, accompagnent désormais l'élève, dès l'entrée à l'école jusqu'en 3<sup>ème</sup> :

- le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) ;
- le parcours santé ;
- le parcours citoyen ;
- le parcours avenir.



Ces parcours ne s'ajoutent pas aux programmes existants, mais viennent structurer les connaissances, les rencontres, les productions des élèves dans ces domaines, tout au long de leur scolarité. Ils constituent le jalonnement individuel de rencontres à l'école et hors de l'école, et participent à la construction d'une posture humaniste. Ils permettent, par le biais d'une pédagogie de projet, de prendre en compte l'interdisciplinarité et la globalité des approches tout en les articulant avec les progressions pédagogiques des professeurs.

Le DAPE de la DGEE est maître d'œuvre de cet accompagnement pédagogique et participe à son ingénierie, en proposant et en actualisant un calendrier des événements susceptibles de donner du sens à ces parcours.

*Le calendrier prévisionnel des événements 2018-2019 présenté est indicatif et ne constitue en rien une obligation à participer à toutes les actions. Il sera régulièrement mis à jour sur le site Internet de la DGEE.*

Périodes scolaires	Evénements	Dates
<b>2018</b>		
1	Semaine du CP	10 au 14 septembre
3	Sport et santé (Marche pour ta santé)	19 au 23 novembre
	Cross territorial	06 décembre
<b>2019</b>		
4	<i>Tata'u upo'o</i> - Période des qualifications	A préciser
	Semaine du <i>Fifo</i>	02 au 10 février
	Semaine du numérique	04 au 08 février
5	<i>Heiva Taure'a</i>	09 et 10 mars
	Semaine des Mathématiques et finale du <i>Tata'u upo'o</i>	11 au 15 mars
	Semaine du patrimoine	1 <sup>er</sup> au 05 avril
6	Semaine de la presse et des médias	18 au 23 mars
	Semaine de la Maternelle	25 au 29 mars
	Rencontre des incorruptibles	A préciser
7	Semaine de l'environnement	03 au 07 juin
	Heiva tama hoe	06 juin

### 3.2. En s'appuyant sur des organisations partenariales

#### • Le climat scolaire et la qualité de vie au travail

Une prise de conscience collective et des efforts conséquents sont fournis pour faire progresser le climat scolaire et la qualité de vie au travail. La nécessaire amélioration du climat scolaire pour le bien être et de meilleurs résultats, demande une analyse et une expertise approfondies des différents facteurs induits. Elle sera menée durant l'année scolaire avec une enquête propre à chaque établissement, en reprenant les outils éprouvés de métropole. Ainsi, établissements, bassins et Territoire pourront davantage mesurer l'impact de leurs actions et mieux orienter les actions futures. Un **Observatoire des comportements et des pratiques de prévention de Polynésie française**, piloté par le département de la vie des écoles et des établissements sera chargé de définir des objectifs et des préconisations afin d'aider au pilotage des CESC.

Par ailleurs, un **Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail** verra le jour prochainement.

#### • Les Comités d'Education à la santé et à la Citoyenneté (CESC) et les apprentissages

**Le CESC prend une nouvelle dimension « pédagogique »**, en inscrivant dorénavant son action dans les **parcours éducatifs de santé et de citoyenneté**. Un pilotage accru, engageant chaque discipline, doit être mené sous la coordination du chef d'établissement, dans une démarche de projet structurée, qui sera clairement identifiée dans le prochain projet d'établissement.

Les actions menées avec des partenaires extérieurs agréés doivent s'inscrire dans la continuité des programmes et permettre des apprentissages préalablement identifiés avec le partenaire concerné, puis validés en aval par l'évaluation d'acquisitions d'éléments du S4C.

- **Les associations à but éducatif (AS, FSE, MDL) et les conseils de vie collégienne et lycéenne (CVC et CVL)**

L'apprentissage de la démocratie est une expérience vivante et concrète à laquelle les élèves doivent pouvoir se confronter en milieu scolaire, afin de développer une culture de l'intérêt général et de l'engagement, leur esprit critique, le sens de l'écoute et la prise de parole. Elle s'inscrit naturellement dans le « parcours citoyen » du collégien. Elle se traduit dans le fonctionnement de la vie de classe au quotidien par des temps d'échanges et de débats qu'il convient de favoriser. Elle trouve un espace porteur et fédérateur dans les **Maisons des Lycéens et les Foyers Socio-Educatifs**. Elle doit aussi se développer au travers des **instances représentatives** traitant des préoccupations et de la vie scolaire des élèves. **L'Association Sportive**, par l'ensemble des pratiques développées, est aussi porteuse de valeurs et d'expériences individuelles et collectives, valorisantes et structurantes.

L'arrêté n°732 CM du 17 juin 1987 portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement, en cours de réécriture, proposera la **mise en place officielle dans chaque établissement des conseils de vie collégienne et lycéenne**, favorisant de véritables échanges entre les élèves élus et les adultes de l'établissement, et permettant la réalisation concrète de leurs initiatives et propositions. Les élèves doivent être acteurs de sa vie scolaire.

### **3.3. En gérant les situations singulières**

- **Les procédures et mesures éducatives**

La baisse du nombre de conseils de discipline l'an passé traduit la volonté et la capacité des établissements à accompagner davantage les élèves auteurs de faits d'incivilités et de violence. Je vous en remercie et vous encourage à continuer de **construire l'école inclusive** avec ses pratiques adaptées, que ce soit dans et hors la salle de classe.

Néanmoins, il convient de faire évoluer le cadre réglementaire territorial afin de mieux accompagner les évolutions comportementales des élèves avec un souci de justice, de sécurité et d'éducation partagé avec les familles.

L'arrêté n°732 CM précité évoluera en conséquence, pour **instaurer un temps d'instruction et de dialogue suffisant avec la famille, et diversifier la palette de mesures possibles**.

Une **expérimentation de « médiation par les pairs »** s'est terminée cette année au collège Henri Hiro, tandis que deux autres, davantage engagées avec les adultes, sont initiées à partir de cette rentrée dans les collèges de Papara et Afareaitu. Des techniques de **communication non violente** seront mises en œuvre. **L'Observatoire des comportements et des pratiques de Polynésie française est chargé du suivi**.

- **La formation à la gestion de crises**

Parce qu'il est nécessaire de connaître les procédures de gestion des situations de crise pour y faire face efficacement, les cadres de l'éducation, IEN et IA-IPR, ont reçu une formation ciblée en 2017-2018. Quatre personnels ont bénéficié d'un module spécifique de formateur afin de déployer ces formations auprès des directeurs d'école et des autres cadres du système éducatif polynésien.

### **3.4. En développant le chant en chorale pour les classes de collège (cycles 3 et 4)**

Les pratiques musicales collectives favorisent l'intégration des élèves et leur réussite scolaire. Le chant en chorale contribue au bien-être de chacun à l'École. Travailler ensemble, relever un défi commun, parvenir à un dépassement de soi, sont autant de qualités apportées par la pratique du chant en chorale et bénéfiques à un climat scolaire serein. Il participe ainsi à la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique par l'expérience sensible.

Je souhaite que l'enseignement facultatif de chant en chorale soit développé en faveur des élèves de collège qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement d'éducation musicale. Cet enseignement facultatif intègre une finalité de productions publiques (concerts, spectacles, festivals, rencontres entre chorales, cérémonies officielles, commémorations).

Cet enseignement interniveau et intercycles, réunit des élèves de troisième année du cycle 3 (6<sup>ème</sup>) et de chaque niveau du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

### 3.5. En améliorant le cadre de vie dans les établissements du second degré

- **Le programme de construction scolaire s'intensifie**

Mon ministère s'attachera à poursuivre les constructions scolaires en développant le programme initié depuis plusieurs années.

Le collège de Bora Bora, financé par le Pays, ouvre à la rentrée 2018.

Et, les constructions des internats de la cité scolaire de Faa'a et l'extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina ont débuté en juin 2018. L'appel d'offre de la construction de l'internat du collège de Atuona a été lancé en juillet 2018. Ces projets relatifs aux internats d'excellence bénéficient d'un financement singulier via l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). L'internat « de la réussite pour tous » est un dispositif d'accompagnement qui vise à promouvoir l'égalité des chances en offrant aux collégiens et lycéens motivés ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, des conditions matérielles et pédagogiques favorables à leur réussite scolaire.

Nous avons obtenu les permis de construire des plateaux sportifs couverts des collèges de Hao et de Faaroa, ce dernier faisant d'ores et déjà l'objet d'un appel d'offres. Le projet de Atuona est toujours à l'instruction.

Les études sur le lycée de Moorea se poursuivent en collaboration avec les équipes pédagogiques. Celles relatives aux constructions d'un nouveau bâtiment «internat» au lycée polyvalent de Taaone, d'un bâtiment d'enseignement et de sanitaires au collège de Paea, et d'un bâtiment dédié à la vie scolaire au collège de Arue sont en cours.

D'autres projets de construction sont à l'étude, avec la participation financière de l'Etat : les réhabilitations du collège de Arue et du rez-de-chaussée du lycée Paul Gauguin.

- **L'entretien des établissements d'enseignement est engagé pour améliorer les résultats scolaires**

L'interface numérique développée au cours de l'année 2017-2018 permet aux établissements d'exprimer directement leurs demandes auprès de la DGEE. Celles-ci sont priorisées par les chefs d'établissement et un processus communique les décisions tout en offrant une interactivité pour compléter les informations nécessaires le cas échéant.

La prise en compte de l'environnement de travail en faveur de la réussite scolaire a conduit à des travaux de restructuration des collèges de Hao et de Rangiroa, achevés à 80%. Les appels d'offre seront lancés cette année pour la rénovation du collège de Taunua et les restructurations du collège de Afareaitu et du lycée professionnel d'Uturoa. Les travaux de l'internat du collège de Rurutu ainsi que les travaux de réhabilitation du collège de Taravao débiteront au second semestre 2018. Tous ces projets sont cofinancés avec l'Etat.

Enfin, pour les années 2019 à 2020, la participation de l'Etat est sollicitée pour les opérations suivantes : rénovations du collège de Makemo, des cuisine et réfectoire du lycée Paul Gauguin et poursuite de la restructuration du collège de Mataura. Dès que l'Etat aura apporté une réponse à ces demandes, les études pourront débiter.

### **Conclusion**

Ensemble, personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, nous travaillons au développement du système éducatif polynésien en faveur d'**une élévation du niveau général de tous les élèves**. L'acquisition des savoirs fondamentaux et leur consolidation est un levier majeur auxquels concourent l'ensemble des dispositifs et mesures présentées dans cette lettre de rentrée.

A tous les niveaux du parcours des élèves, l'observation de signes précurseurs et la prise en charge des besoins éducatifs doivent être une préoccupation et une priorité des acteurs du système éducatif. Notre ambition affirmée est de permettre à tous d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP). **Œuvrer en faveur de la persévérance et de l'ambition scolaire concerne** aussi les élèves performants au travers de dispositifs et de formations mis en œuvre sur le *Femua* tels que les Classes

Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), l'action ascenseur social pour les classes de baccalauréat technologique STMG mais aussi, au travers d'un meilleur accompagnement pour les jeunes polynésiens qui poursuivent leurs études hors du territoire.

Enfin, **la pacification du climat scolaire** vise l'implantation de pratiques dans le quotidien et engage la responsabilité collective des parents, élèves, enseignants et l'ensemble des personnels. L'Ecole sollicite une alliance éducative : les parents, garants de l'éducation et de la socialisation de leurs enfants sont aidés par l'institution ; les élèves construisent leur autonomie dans le respect des règles collectives. Ainsi, les lignes de force développées retiennent-elles deux mots clefs : « ensemble » et « équité ». C'est en travaillant ensemble que nous construisons la dynamique d'un système éducatif pour tous.

Chaque année, vous manifestez votre investissement au service de l'éducation de la Polynésie française. Je tiens à votre exemplarité professionnelle, fondement de l'exigence bienveillante que nous avons à l'égard des élèves et des familles. Et, je sais pouvoir compter sur vous pour faire de cette nouvelle année scolaire un moment riche d'expériences et de réussites pour tous nos élèves de Polynésie française.

Māuruuru, 'e'a fa'aitoito ang'i'e



Christelle LEHARTEL ✕